

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 20 juin 2014

COMPTE – RENDU

Présents : Mesdames **ARDOUIN** Nathalie, **DAMBREVILLE** Julie, **GLAS** Delphine, **GEORGES** Abiba, **GRANDGIRARD** Dominique, **JULLIAN SICARD** Lorraine, **BONNET PONTIER** Cécile, **SOUBEYROU** Angélique, **QUENET** Marie-Claire

Messieurs **BORD** Serge, **BASSET** Alain, **CRUVELLIER** Michel, **DALVERNY** Fabrice, **HIGON** Patrick, **ISOARDI** Gilbert, **LAZAREWICZ** Henri, **MARTIN** Bernard, **PLANTIER** Eric, **SCHWEITZER** Jacques, **POUDEVIGNE** Olivier

Représentés : Mme **PEIRETTI GARNIER** Angélique par Mme **GRANDGIRARD** Dominique, Mme **CURTO PROST** par Mme **GEORGES**, Mr **VALY** par Mr **BORD**

Ouverture de la séance à 19 heures

Monsieur **PLANTIER** Eric est nommé secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel nominal, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du 5 juin 2014. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1°) Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2014-157-0004 convoquant les conseillers municipaux et à la circulaire ministérielle du 2 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret à l'élection des délégués et leurs suppléants, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

| Nom de la liste ou du candidat tête de liste | Suffrages obtenus | Nombre délégués obtenus | Nombre suppléants obtenus |
|--|-------------------|-------------------------|---------------------------|
| Maîtrisons ensemble l'avenir : on continue ! | 18 | 6 | 3 |
| Pour un choix nouveau et citoyen | 5 | 1 | 1 |

Proclamation des délégués et suppléants :

- Mr **BORD** Serge, délégué
- Mme **GRANDGIRARD** Dominique, déléguée
- Monsieur **PLANTIER** Eric, délégué
- Mme **QUENET** Marie-Claire, Déléguée
- Monsieur **LAZAREWICZ** Henri, délégué
- Mme **GLAS** Delphine, déléguée
- Mr **HIGON** Patrick, suppléant
- Mme **ARDOUIN** Nathalie, suppléante
- Mr **MARTIN** Bernard, suppléant

- Mme JULLIAN SICARD Lorraine, déléguée
- Mr BASSET Alain, suppléant

2°) Rétrocession à la commune des parcelles cadastrées section AP n° 165 du lotissement « Les Bastides de Courlas » - VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Les Bastides de Courlas » de rétrocéder la voirie du lotissement.

Conformément aux engagements habituels, les réceptions de voirie et réseaux ont été effectuées par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

3°) Questions orales et observations

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune ne fait plus désormais partie des zones prioritaires au titre de la politique de la ville.

Cela va se traduire par la perte de financement, en particulier pour les associations et notamment le Centre Social.

Ceci découle d'une nouvelle méthodologie pour le moins surprenante où un certain nombre de communes du CUCS du Piémont Cévenol (Saint Florent-sur-Auzonnet, Cendras, Bessèges, Molières-sur-Cèze, ...) se trouvent exclues alors que des communes comme Uzès pour ne citer qu'elles vont pouvoir émerger à la politique de la ville.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour lui demander de maintenir toutes les communes dans le dispositif de la politique de la ville (copie disponible en mairie).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'envoi de ce courrier et la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur SCHWEITZER demande à Monsieur le Maire quelle est la fonction du bureau municipal et pourquoi les élus de l'opposition n'y sont pas conviés.

Monsieur le Maire précise que le bureau municipal est une réunion hebdomadaire du groupe majoritaire en vue de la préparation des choix et orientations de la collectivité dont les décisions sont discutées et soumises en conseil municipal.

Monsieur PLANTIER précise que le groupe majoritaire définit une orientation politique et que celle-ci est discutée et débattue uniquement avec les élus et adjoints qui représentent leurs ; dans un contexte de jeu politique traditionnel où les rapports de force ont été déterminés par les électeurs.

La séance a été levée à 20 heures.

Le secrétaire
Eric PLANTIER